



PLAN DE ZONAGE SECTEUR RURAL

- A Agricole
- AF Agroforestière
- M Mixte
- RA Résidentielle faible densité
- REC Récréative
- VIL Villégiature

- Limite de zone
- Réseau routier
- Hydrographie
- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale
- Limite de MRC

Territoires touchés par la demande à portée collective (Article 59 - LPTAA)

- Zone agricole type A
- Zone agricole type B
- Zone agricole type C
- Îlot déstructuré avec morcellement
- Îlot déstructuré sans morcellement

Plan PZ-1
 Adopté le : 5 mars 2007
 Entrée en vigueur le : 19 juin 2007
 19 avril 2011 (Règlement #2010-153)
 15 décembre 2015 (Règlement #2015-203)
 17 mai 2016 (Règlement # 2016-209)
 19 février 2019 (Règlement # 2018-242)

Préparé par : Marie-Josée Larose, aménagiste principale
 Approuvé par : Érick Olivier, directeur du service d'aménagement du territoire et du développement
 Cartographie : Claudia Larrota, technicienne en géomatique

Maire

Secrétaire-trésorière

